



DEPARTEMENT  
DE L'INDRE

SYTOM de la  
Région de  
Châteauroux

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 19 mars 2024**

Convocation transmise  
le : 14 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre - le mardi 19 mars 2024

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre de tri Allée des Sablons 36330 Le Poinçonnet, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

**Nombre de Membres :**

En exercice : 31  
Présents : 17  
Votants : 22

**Étaient présents :**

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Jean-Michel MOREAU, Jean-Pierre NANDILLON, Patrice BOIRON, Didier BARACHET, RUET Catherine, RULLAUD François, PASCAUD Jean-Pierre, TOURRES Dominique, MERIGOT Denis, SCHMITT Jean-Marc, VANDAELE Christophe, BATARD Françoise.

**Résultats du vote**

Voix « pour » : 22  
Voix « contre » : 0  
« Abstentions » : 0

**Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

Lionnel PERROT à Jean-Pierre NANDILLON  
Didier DUVERGNE à Didier BARACHET  
Chantal MONJOINT à Catherine RUET  
Catherine DUPONT à Michel GEORJON  
Gil AVEROUS à Éric CHALMAIN

Certifié exécutoire  
Publiée ou notifiée le :  
22 mars 2024

**Étaient absents et excusés**

Gil AVEROUS  
Catherine DUPONT  
Chantal MONJOINT  
Didier DUVERGNE  
Lionnel PERROT

**Dossier n° 2024-003-001**

**Objet : Approbation du compte de gestion 2023**

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 27 mars 2023, approuvant le Budget Primitif 2022;

Vu les délibérations du Comité Syndical, approuvant les Décisions Modificatives 2023;

Vu le Compte Administratif 2023;

Le Comité Syndical est appelé à se prononcer sur le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, qui corrobore les résultats du Compte Administratif 2023.

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

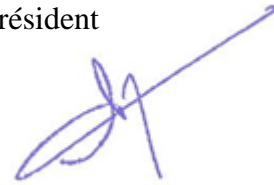
- ✓ Déclarer que le compte de gestion dressé pour 2023 par le Trésorier Principal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- ✓ Approuver le compte de gestion 2023 ;
- ✓ Donner pouvoir au Président pour signer le compte de gestion 2023 du Trésorier Principal et intervenir auprès de toutes autorités pour la clôture de l'exercice 2023.

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.